



HAL
open science

Ne pas réveiller un serpent qui dort : une campagne d'éducation anti-xénophobie dans les townships du Cap (Afrique du Sud)

Léo Fortaillier

► To cite this version:

Léo Fortaillier. Ne pas réveiller un serpent qui dort : une campagne d'éducation anti-xénophobie dans les townships du Cap (Afrique du Sud). Sources. Material & Fieldwork in African Studies, 2021, Sources of violence | Sources de la violence, 2, pp.169-198. halshs-03190917v2

HAL Id: halshs-03190917

<https://shs.hal.science/halshs-03190917v2>

Submitted on 10 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



SOURCES

Materials & Fieldwork in African Studies
Matériaux & terrains en études africaines

Sources of Violence | Sources de la violence
no. 2 | 2021

Ne pas réveiller un serpent qui dort : une campagne d'éducation anti-xénophobie dans les townships du Cap (Afrique du Sud)

Léo Fortaillier

URL: <https://www.sources-journal.org/485>

HAL Id: halshs-O3190917

Cite | Citer :

Fortaillier, Léo. 2021. "Ne pas réveiller un serpent qui dort : une campagne d'éducation anti-xénophobie dans les townships du Cap (Afrique du Sud)." *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies* no. 2 (Sources of Violence | Sources de la violence): 169–198. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/SOURCES/halshs-03190917>.

Résumé

Depuis la fin de l'apartheid en 1994, l'Afrique du Sud attire de nombreux exilés africains qui fuient les conflits ou la pauvreté. Souvent désignés comme boucs émissaires dans un pays où persistent de fortes inégalités, ils sont régulièrement la cible d'attaques dans les townships. Celles-ci prennent une forme particulièrement violente en 2008, ce qui pousse des ONG « de service » pour migrants à organiser des actions de sensibilisation aux questions migratoires à l'attention des habitants des townships.

Pour comprendre leur approche, cet article se focalise sur un document de travail – une feuille de route – utilisée par l'Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy (ARESTA) dans le cadre de sa campagne d'éducation anti-xénophobe. L'analyse se concentre sur la vision institutionnelle que cette feuille de route véhicule, autrement dit le regard que portent ARESTA et son principal bailleur, le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), sur la migration et la xénophobie. L'article revient également sur l'interprétation particulière que fait un employé d'ARESTA de ce document et de cette vision lorsqu'il intervient dans des écoles pour s'adresser à un public adolescent. Pour cet employé, il faut pouvoir parler de migration et de xénophobie sans « réveiller un serpent qui dort », c'est-à-dire sans susciter le sentiment xénophobe qu'ARESTA veut combattre. S'il doit parfois bricoler le « discours politique dépolitisé » (selon l'expression de Bourdieu) du HCR et d'ARESTA pour l'adapter à cet objectif et à son audience, il évite les questions sensibles et contourne les difficultés en dépolitisant le sujet. Les arguments universels qu'il mobilise, qui visent à être consensuels à tout prix, empêchent la construction d'un « nous » qui remettrait en cause la distinction citoyens/étrangers au fondement de la xénophobie.

Mots-clés : ONG, réfugiés, migrants, xénophobie, droits humains, (dé)politisation, Afrique du Sud, UNHCR, township.

Abstract

Don't Wake a Snake that Is Sleeping: An Anti-Xenophobia Education Campaign in Cape Town Townships (South Africa)

Since the end of apartheid in 1994, South Africa has attracted many African migrants fleeing conflict or poverty. Often scapegoated in a country where inequalities persist, they are regularly the target of attacks in the townships. The particularly violent attacks of 2008 encouraged NGOs providing services for migrants to organise awareness-raising activities on migration issues for township residents.

To understand their approach, this article focuses on a working document—a worksheet—used by the Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy (ARESTA) in its anti-xenophobia education campaign. The analysis focuses on the institutional vision of migration and xenophobia that this worksheet conveys, which ARESTA and its main donor, the UNHCR, both support. It also sheds light on the particular interpretation of the worksheet by an ARESTA employee during sessions in schools when he is assigned to address a teenage audience. For this employee, it is necessary to be able to talk about migration and xenophobia without “waking up a snake that is sleeping,” i.e. without arousing xenophobic sentiments that ARESTA aims to fight. Although he sometimes has to tinker with the “depoliticised political discourse” (as Bourdieu put it) of the UNHCR and ARESTA and adapt it to his objective and to his audience, he avoids sensitive issues and gets around difficulties by depoliticising the topic of migration and xenophobia. The universal arguments that he uses, which aim to be consensual at all costs, prevent the construction of a “we” that would challenge the citizen/foreigner distinction at the root of xenophobia.

Keywords: NGOs, refugees, migrants, xenophobia, human rights, (de)politicisation, South Africa, UNHCR, township.

Resumo

Não despertar uma serpente a dormir: uma campanha de educação anti-xenofobia nas townships da cidade do Cabo (África do Sul)

Desde o fim do *apartheid* em 1994, a África do Sul atrai numerosos exilados africanos que fogem de conflitos ou da pobreza. Designados muitas vezes como bodes expiatórios, num país onde persistem fortes desigualdades, são regularmente alvos de ataques nas *townships*. Esses ataques tomam uma forma particularmente violenta em 2008, forçando as ONG “de serviço” para migrantes a organizar acções de sensibilização para as questões migratórias dirigidas aos habitantes desses bairros periféricos.

Para se compreender a sua abordagem, este artigo incide sobre um documento de trabalho – um roteiro – utilizado pela ARESTA (Agência para a educação, capacitação e advocacia de refugiados), no quadro da sua campanha de educação anti-xenófoba. A análise debruça-se sobre a visão institucional veiculada por este guião, nomeadamente o olhar da ARESTA e do seu principal financiador, o Alto Comissariado para os refugiados (HCR), sobre a migração e a xenofobia. O artigo também detalha a interpretação pessoal que dele faz um funcionário de ARESTA, quando é mandatado para se dirigir a um público adolescente, em escolas. Para este funcionário é necessário poder falar de migração e de xenofobia sem “despertar uma serpente a dormir”. Se por vezes tem de arranjar o “discurso político despolitizado” (de acordo com a expressão de Bourdieu) do HCR e de ARESTA para o adaptar a este objectivo e à sua audiência, evita as questões sensíveis e contorna as dificuldades despolitizando o assunto. Os argumentos universais que mobiliza, visando ser consensuais a qualquer preço, impedem a construção de um “nós” que poria em causa a distinção cidadãos/estrangeiros, como fundamento da xenofobia.

Palavras-chave: ONG, refugiados, migrantes, xenofobia, direitos humanos, (des)politização, África do Sul, UNHCR, *township*.

Ne pas réveiller un serpent qui dort : une campagne d'éducation anti-xénophobie dans les townships du Cap (Afrique du Sud)

Léo Fortaillier

Université Toulouse Jean-Jaurès – Sciences Po Toulouse ;
University of the Western Cape (chercheur invité)
<https://orcid.org/0000-0001-8784-4510>

Collection des données liées à cet article : <https://nakala.fr/collection/10.34847/nkl.fc11i0r8>.
Version révisée le 8 juin 2021.

Depuis la fin de l'apartheid en 1994, l'Afrique du Sud est devenue la destination de nombreux exilés africains fuyant les conflits ou la pauvreté. Attirés par le rayonnement démocratique et/ou le statut de puissance économique du pays, ils sont souvent désignés comme des boucs émissaires pour expliquer les maux qui touchent la « nation arc-en-ciel ». D'après Crush et Pendleton (2004, 2), « les attitudes négatives [envers les migrants] [...] sont si omniprésentes et répandues qu'il est en fait impossible d'identifier un quelconque "profil xénophobe". En d'autres termes, les pauvres et les riches, les employés et les chômeurs, les hommes et les femmes, les noirs et les blancs, les conservateurs et les radicaux, expriment tous des attitudes remarquablement similaires ».

Dans un pays où « le passé ne passe pas » – notamment en raison de la persistance de fortes inégalités –, ces « attitudes négatives » généralisées se traduisent, notamment dans les townships, par des violences physiques à l'encontre de ceux qui sont désignés comme « étrangers » ou « *amaKwerekwere*¹ ». Ces attaques xénophobes sont devenues une « caractéristique de l'Afrique du Sud post-apartheid » et connaissent parfois des pics de violence (Misago et Mlilo 2019, 3). En mai 2008, elles ont causé la mort de 62 personnes et ont fait « au moins 670 blessés ; des dizaines de femmes violées ; et au moins 100 000 personnes déplacées et des biens valant des millions de Rand pillés, détruits ou saisis par les habitants et les dirigeants locaux » (Misago, Landau et Monson 2009, 2). Face à ce phénomène, la réponse de l'État sud-africain

1. Terme dépréciatif utilisé pour désigner les « étrangers » dans les townships. Son origine est peut-être onomatopéique, les langues parlées par ces étrangers sonneraient en effet aux oreilles des locaux comme « *kwirikwirikwiri* ». Une autre théorie est que ce terme est une corruption du mot « *korekore* », sous-groupe du peuple Shona, ethnies majoritaires du Zimbabwe voisin. Sont ainsi amalgamés des individus nés dans d'autres pays d'Afrique (et parfois du sous-continent indien) et ayant migré en Afrique du Sud (qu'ils soient avec ou sans papiers, réfugiés, ou même naturalisés), les enfants de ceux-ci, mais aussi des Sud-Africains appartenant à des groupes ethniques minoritaires, comme les Tsonga et les Venda. Il est important de noter que les migrants « blancs » et/ou riches et/ou occidentaux ne sont pas inclus dans cette catégorie (Mathers et Landau 2007).

est généralement contradictoire : certains responsables politiques expliquent que ces violences ne sont « pas xénophobes » (Misago 2016, 451-455), tandis que d'autres cherchent « les causes et des solutions à la *xénophobie* » et consultent pour cela « les ONG » [organisations non gouvernementales] (Mavuso 2019).

Pour comprendre comment les ONG abordent la question de la migration et de la xénophobie en Afrique du Sud, je propose de me focaliser sur l'une d'elle, l'Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy² (ARESTA), et d'analyser en détail la feuille de route qu'elle utilise dans le cadre de sa campagne d'éducation anti-xénophobe (*Anti-Xenophobia Education Campaign [AXEC]'s Worksheet*). Je rapporterai ce document à ses conditions de réception et aux univers de référence de ceux qui l'ont produite et mise en application. Je m'intéresserai donc aussi bien à la vision institutionnelle de la migration et de la xénophobie d'ARESTA et du Haut-Commissariat aux réfugiés (UNHCR ou HCR), son principal bailleur de fonds, telle qu'elle est inscrite sur la feuille de route, qu'à l'interprétation qu'en fait un facilitateur³ face à son audience. Pour ce dernier, il faut en effet pouvoir parler de migration et de xénophobie sans « réveiller un serpent qui dort⁴ », c'est-à-dire sans susciter le sentiment xénophobe qu'ARESTA veut combattre. S'il doit parfois bricoler le « discours politique dépolitisé⁵ » (Bourdieu 1982, 155) du HCR et d'ARESTA pour l'adapter à cet objectif et à son audience, il n'aborde pas pour autant les questions qui fâchent (sur lesquelles on reviendra plus loin) et contourne également les débats par la dépolitisation du sujet, c'est-à-dire « par la production d'un consensus politique sur la base de principes présentés comme neutres mais le plus souvent polysémiques et ambigus » (Hassenteufel 2011, 182-183). Après avoir rapidement présenté le terrain et le document (I), je reviendrai sur les différents ressorts et conséquences de cet évitement. J'évoquerai d'abord comment le facilitateur joue de sa distance et sa proximité avec son audience pour légitimer son discours (II) et la manière dont il a acquis et remobilise ces dispositions à la « consensualité » (III). Les séances que la feuille de route permet de mener participent en effet à une moralisation de la question de la xénophobie (IV) qui ne remet pas en cause un système global inégal, source principale des violences anti-migrants en Afrique du Sud (V).

Aborder le terrain et la feuille de route

Il convient de débiter par une présentation brève du contexte de création et d'utilisation de ce document ainsi que de la manière dont je l'ai découvert. Cette

2. Fin 2017, suite à différents problèmes administratifs et conflits internes, l'association, fondée en 1996, est dissoute et son site internet fermé.

3. Traduction anglicisante du terme de « *facilitator* » utilisé à ARESTA. Ce terme peut aussi se traduire par « animateur » ou « médiateur » mais, ceux-ci étant connotés en France (animateur de colonie, de télévision ou médiateur social), j'ai préféré utiliser « facilitateur ».

4. Entretien avec Themba, manager de la campagne d'ARESTA, 26 octobre 2016.

5. En utilisant cette expression de Bourdieu, j'insiste sur l'idée que la « rhétorique de l'impartialité », de l'apolitique, est en soi une position politique.

feuille de route est destinée au personnel d'ARESTA⁶, association basée au Cap et financée par le HCR. Divisée en huit points, elle est conçue en 2010 avec l'aide du directeur du bureau du HCR pour lutter contre la xénophobie dans les townships suite à des menaces d'attaques qui font craindre de nouveaux événements similaires à ceux de mai 2008 (Kelly 2010).

WORKSHEET

ANTI-XENOPHOBIA EDUCATION CAMPAIGN

1. **WHAT IS A REFUGEE?**
 - *Someone who runs from his/her country of origin to another country.*
2. **WHAT IS AN ASYLUM SEEKER?**
 - *Someone who is claiming that he/she is a refugee and is waiting to be accepted.*
3. **WHY DO PEOPLE BECOME REFUGEES?**
 - *Political instability*
 - *War*
 - *Religion*
 - *Social Groups (e.g. gays and lesbians in Uganda)*
 - *Cultural issues*
 - *Natural Disasters*
4. **WHAT ARE THE IMPORTANT DATES IN WHAT CONCERNS HUMAN RIGHTS AND REFUGEES**
 - *Universal Declaration of Human : 1948 (International Protection, Range of Human Rights Violation)*
 - *Refugee Convention: 1951 (Refugee status)*
5. **WHAT ARE THE RIGHTS AND OBLIGATIONS OF REFUGEES IN SOUTH AFRICA?**

RIGHTS	OBLIGATIONS
Right to protection	Respect the laws of the host country
Right to education	Renew papers on time
Right to employment	Do not steal
Right to medical health	Do not kill
Right to shelter	
6. **IN YOUR OPINION, WHAT ARE THE MISCONCEPTIONS OF REFUGEES IN SOUTH AFRICA?**

MISCONCEPTIONS	REALITIES
Taking jobs	
Selling drugs	
Crime	
7. **WHAT DOES XENOPHOBIA MEAN?**
 - **XENO** – foreigner
 - **PHOBIA**- fear
 - Fear for foreigners
8. **IN YOUR OPINION, WHAT CAN BE DONE TO PREVENT XENOPHOBIA?**

Anti-Xenophobia Education Campaign Worksheet, feuille de travail de la Campagne d'éducation anti-xénophobe, 2010
 Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.a5fd56f1>

6. En 2016, ARESTA employait 25 personnes et son budget était de 4,5 millions de rands (équivalent de 310 000 euros), ce qui la place parmi les « grandes » (« large ») organisations selon le rapport de la Funding Practice Alliance (2017).

Le document sert d'outil de sensibilisation lors de courtes séances anti-xénophobes face à un public de jeunes Sud-Africains « noirs⁷ » étudiant dans les lycées des townships. Ces séances constituent la base d'une nouvelle mission pour une organisation dont le siège et les actions sont situés assez loin de ces quartiers et qui, jusqu'à cette date, fournissait seulement des services à ses « bénéficiaires » (Polzer et Segatti 2011) réfugiés, principalement des cours de langue et d'informatique, une assistance judiciaire et sociale et des formations professionnelles. Initialement, ARESTA est donc une « ONG de service » (Talpin et Balazard 2016, 18-19), distante des townships, au répertoire d'action déconflitué (Peberdy et Jara 2010, 47) notamment par rapport aux mouvements sociaux qui connaissent un renouveau au début des années 2000 en Afrique du Sud (Habib 2005). En plus des « ateliers de tolérance » (« *workshop of tolerance* ») mis en place dans les écoles, la campagne AXEC va, après 2010, s'étoffer de nouvelles activités (sportives, culturelles et formation à la résolution de conflit) grâce aux financements ponctuels de divers bailleurs et au travail de son manager : Themba, un Sud-Africain « noir » habitant le township de Khayelitsha⁸. Ce programme occupe une place de plus en plus importante au sein de l'association, au point qu'un département d'ARESTA y est spécialement dédié à partir de 2012 : le département de cohésion sociale, aussi appelé Awareness Project⁹(AP).

C'est dans le bureau de l'AP que je suis installé en janvier 2016, en tant que stagiaire et jeune doctorant français¹⁰, en face de Themba et de sa nouvelle assistante Khanyisa¹¹. De cette position, j'ai pu observer et participer à la « routine » (Lagroye et Offerlé 2010, 340) de l'AP et de ses ateliers de tolérance. En ce début d'année 2016, j'assiste notamment au déploiement de la campagne sur un nouveau terrain : les townships de Lwandle et Nomzamo¹². Pour que les activités du département puissent être mises en œuvre dans une nouvelle « communauté », le travail de Themba commence par

7. Au recensement de 2014, les statistiques officielles répartissaient les 54 millions de Sud-Africains (57,7 millions en 2018) suivant les proportions suivantes : *Black African* (« Noirs africains »), 80,2 % ; *Coloured* (« Colorés »), 8,8 % ; *White* (« Blancs »), 8,4 % ; *Indian or Asian* (« Indiens » ou « Asiatiques »), 2,5 %. Ces désignations reposent sur la déclaration des personnes recensées et non plus sur une décision administrative, comme c'était le cas sous l'apartheid. Je les utiliserai moi aussi, entre guillemets, afin d'insister sur leur construction historique en me distanciant du racisme qui les sous-tend.

8. Khayelitsha est le plus grand township du Cap, situé à une trentaine de kilomètres du centre-ville.

9. Le nom a été modifié.

10. Ayant commencé ma thèse en octobre 2015, ARESTA était mon premier terrain. L'association accueillait régulièrement des jeunes stagiaires internationaux (majoritairement d'Europe et d'Amérique du Nord), de sorte que ma présence au sein de l'association n'était pas perçue comme inhabituelle ou anormale.

11. Étant affilié à une université sud-africaine (University of the Western Cape, UWC) lors de ma présence sur le terrain, j'ai dû faire signer à mes interviewés un formulaire de consentement (*consent form*) qui stipule explicitement que leur « identité ne sera pas révélée ». Pour cette raison, les prénoms ont été modifiés.

12. Townships situés à 50 kilomètres du centre-ville du Cap, identifiés comme des « *hotspots* » (« zones sensibles ») par le HCR.

une première phase de prise de contact avec les leaders locaux, et notamment les directeurs des lycées qui donnent leur accord pour qu'ARESTA réalise des ateliers dans leurs établissements. De février à mars, les *workshops of tolerance* s'enchaînent ainsi devant toutes les classes des lycées Simanyene, Khanyolwethu et Nomzamo, à raison de 6 à 12 séances par jour qui durent de 30 à 50 minutes selon les écoles¹³.

Initialement chargés de prendre des photographies et de noter certains éléments au tableau, nous pouvons, avec Khanyisa, observer Themba et la manière dont il découpe la séance et enchaîne les arguments. Après quelques séances, nous sommes en mesure d'intervenir sur certains points, puis de mener l'atelier en entier. Lors d'une discussion à propos des difficultés de cet exercice, Khanyisa me tend une feuille de route trouvée dans un classeur en rangeant le bureau. Themba, qui anime les séances depuis six ans, n'utilise plus ce document depuis bien longtemps. Il n'a cependant pas oublié son contenu puisque je constate qu'il suit encore à la lettre les différentes étapes que cette feuille de route préconise ; il la conserve bien à l'esprit, preuve de la persistance de la socialisation institutionnelle qu'il a reçue.

Face aux discours qui font des migrants les responsables de tous les maux auxquels sont confrontés les townships, l'argumentaire de la feuille de route pourrait être résumé de la manière suivante : les individus sont xénophobes parce qu'ils sont mal informés. Confondant migration « volontaire » et « forcée », elle affirme que les Sud-Africains ne connaissent pas la « détresse » (UNHCR DIP 2009) réelle des réfugiés (point 1 à 3), qu'ils ne savent pas que ces derniers sont protégés par le droit international (point 4 et 5) et qu'ils ont beaucoup d'« idées reçues » qui ne correspondent pas à la « réalité » (point 6). La feuille de route explique donc ces différents aspects point par point pour que les Sud-Africains comprennent ce qu'est la xénophobie (point 7) et y apporte une réponse (point 8). En présentant la xénophobie comme un problème lié au manque de connaissance des Sud-Africains sur les réfugiés, le HCR et ARESTA évitent les « questions qui fâchent » : les causes structurelles de la xénophobie (pauvreté, inégalité, héritages coloniaux, etc.), les politiques migratoires et de citoyenneté restrictives du gouvernement sud-africain (Neocosmos 2010), les déclarations xénophobes des hommes politiques, etc.

En tant qu'*instrument*, la feuille de route est « porteu[se] de valeurs, nourri[e] d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé » (Lascoumes et Le Galès 2005, 13). Son analyse permet de comprendre

13. Ces lycées réunissent chacun entre 1 000 et 1 400 élèves (des grades 8, équivalent français de la quatrième, aux grades 12, équivalent de la terminale). Les situations varient sensiblement d'un établissement scolaire à l'autre mais, de manière générale, les conditions matérielles d'enseignement sont difficiles, les bâtiments et le mobilier étant souvent délabrés ou insuffisants et inadaptés pour accueillir un nombre élevé d'élèves. Les classes sont donc souvent surchargées, accueillant entre 40 et 50 élèves, ceci jusqu'au grade 10 où les abandons (*drop-outs*) sont nombreux et les effectifs par conséquent plus réduits. En 2016, l'AP effectua des ateliers de tolérance dans dix lycées des townships de Strand et Samora Machel. J'ai pu participer à environ 150 des 600 ateliers annuels menés cette année-là dans les deux townships. Ces observations, relevées dans un carnet de terrain, ont été complétées par plusieurs entretiens avec des membres d'ARESTA et du bureau du HCR au Cap.

comment le HCR et ARESTA envisagent la migration et la xénophobie : leur vision est marquée par une volonté dépolitisante de « produire un discours global et consensuel sur un sujet qui fait l'objet de désaccords amers (à la fois entre et au sein des États) » (Pécoud 2015, 4). Cette recherche du consensus à tout prix est caractéristique des « discours internationaux sur la migration » défendus par de nombreuses organisations onusiennes et ONG (Pécoud 2015). Cependant, l'instrument que constitue la feuille de route est lui-même « indissociable des agents qui en déploient les usages, le font évoluer » (Lascoumes et Le Galès 2005, 14). Il convient donc de s'intéresser à la manière dont Themba¹⁴ s'approprie cet instrument, à « la dialectique permanente » (Fillieule 2001, 200) qui existe entre son histoire individuelle, les institutions que sont ARESTA et le HCR et le contexte des interventions dans des lycées des townships.

Jouer de la distance et de la proximité

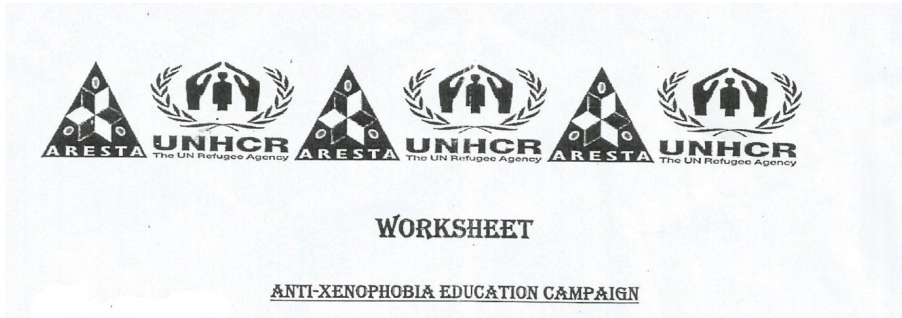
Comme me l'explique Themba, la campagne anti-xénophobe d'ARESTA et la feuille de route ont été créées pour pallier la méconnaissance que les Sud-Africains ont des réfugiés :

« Il était très clair que de nombreux Sud-Africains ne savaient rien des réfugiés et des demandeurs d'asile, même des migrants. Ils ne faisaient même pas la différence entre les migrants économiques ou les réfugiés et demandeurs d'asile. Donc ARESTA a vu ça comme une très grande opportunité pour éduquer (*empowering*) les communautés¹⁵. »

Un tel constat se retrouve dans l'approche stratégique de la Division de la Protection Internationale du HCR (UNHCR DIP 2009, 3) et de diverses campagnes de sensibilisation (Monson *et al.* 2012, 60-76). Les Sud-Africains seraient donc xénophobes parce qu'ils ne connaissent pas ou connaissent mal les réfugiés. Pour comprendre comment Themba donne vie à la feuille de route et s'approprie cette vision de la migration et de la xénophobie, il faut d'abord s'intéresser au contexte de cette interaction, à la manière dont le facilitateur joue de son « double corps » de représentant du HCR mais aussi d'habitant des townships dans le but d'asseoir sa légitimité et celle de son message.

14. On se concentrera sur Themba, par manque de place, mais surtout car le directeur de l'Awareness Projet a eu une forte influence dans la définition de l'interprétation à donner à la feuille de route, interprétation qui est devenue la « façon de faire les choses d'ARESTA » (entretien Siya, ancien assistant de Themba, 20 septembre 2016) et que Themba transmet à ses nouveaux collègues.

15. Entretien avec Themba, 26 octobre 2016.



En-tête de la feuille de route

Un « professionnel » et des « profanes » : se légitimer par l’international, légitimer l’international

Lorsque nous entrons en classe pour un atelier dans le lycée Khanyolwethu (township de Lwandle), quarante élèves se lèvent. « Bonjour tout le monde, comment allez-vous ? », lance Themba. Les élèves répondent en chœur : « Bonjour Monsieur, nous allons bien et comment allez-vous ? » Il leur répond à son tour et leur demande de se rasseoir. Le *Workshop of Tolerance* peut commencer. Nous nous présentons et Themba explique que « nous travaillons pour ARESTA, *the Agency for Refugee Education Skills Training and Advocacy*, une ONG qui est partenaire opérationnelle du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies¹⁶ ». C’est aussi ce qu’indiquent les logos imprimés en tête de la feuille de route, mais aussi ceux visibles sur les brochures distribuées en fin de séance (cf. *infra*). Les premiers mots de l’atelier situent d’emblée les personnages qui viennent d’entrer : ils sont les représentants du HCR. En expliquant ce que sont les Nations unies, Themba établit son statut d’« expert » international.

Il répète souvent qu’« il n’y a pas de bonne ou mauvaise réponse » ou que « nous ne sommes pas là pour vous apprendre quoi que ce soit, nous sommes là pour apprendre les uns des autres », reprenant la vision de la « facilitation » défendue par ARESTA. C’est ce qu’illustre le tableau ci-dessous, tiré d’un manuel de formation de l’AP qui oppose *training* (formation) et *lecturing* (cours magistral).

1.2 The Difference between Training and Lecturing

Training	Lecturing
Participatory	Passive
Active	Inactive
Experiences are shared by the trainer and the trainee	The lecturer is an expert and the student is not knowledgeable
Focus is on practical things	Focus is on theory
Trainer does not provide answers	The lecturer has all the answer
There are no right or wrong answers	There is a set of correct answers

La différence entre formation et cours

Issu d’un manuel de formation, Awareness Project.

16. Extrait du carnet de terrain, 3 février 2016.

Cependant, la réalité de la séance est beaucoup plus « descendante ». La feuille de route est d'ailleurs explicite à cet égard : pour chaque point il y a une bonne réponse, une définition adéquate. Il y a donc bien, d'un côté, un « professionnel » de la migration, « représentant d'ARESTA et du HCR », et de l'autre, des élèves « profanes » à qui l'on explique ce qu'est un réfugié (point 1) et un demandeur d'asile (point 2) à qui l'on détaille l'étymologie grecque du mot xénophobie (point 7). L'idée n'est donc pas de débattre ou de présenter différents points de vue sur la migration mais de présenter la vision du HCR comme étant « objective », voire l'unique vision possible. Les débats et discussions ne sont nécessaires que s'ils valident cette vision, comme c'est également le cas pour les discours internationaux en général (Pécoud 2015, 106-113).

Ce rapport de force entre un professionnel et des profanes est renforcé par le contexte scolaire de cet exercice¹⁷ et la perception que les élèves ont de Themba, qu'ils appellent « *titshala* », « maître » en isiXhosa (langue maternelle de la plupart des élèves). Il existe un ensemble de marqueurs matériels, physiques et symboliques qui, pour les élèves, positionnent Themba dans l'espace social. Tout d'abord, Themba arrive en voiture¹⁸, muni d'un appareil photo numérique valant plusieurs mois de revenus pour la majorité des habitants du township. Si son style vestimentaire n'est pas ostentatoire, sa chemise lui donne un air formel et marque une certaine distance avec le public adolescent (malgré le port obligatoire de l'uniforme scolaire). Themba est souvent accompagné de jeunes stagiaires européens ou d'Amérique du Nord, « blancs », ce qui ne manque jamais de susciter la surprise des élèves peu habitués à ce type de rencontres. Entretenir des relations amicales en dehors de son « groupe racial » est, en Afrique du Sud, plutôt l'apanage des classes moyennes et supérieures. Ces « stagiaires » internationaux, qui se présentent comme tels, viennent donc renforcer la légitimité de Themba et son statut de dominant, ce dernier se présentant lui-même comme « directeur », c'est-à-dire comme leur supérieur hiérarchique. En raison de son âge (44 ans en 2016), sa couleur de peau, son genre et sa corpulence (il promène fièrement son *umkhaba*, c'est-à-dire un ventre bien rond symbole de richesse), Themba se rapproche de la figure des « *big men* » qui dirigent la vie du township, ou du moins d'une figure paternelle, voire patriarcale. L'atelier se déroule en anglais, langue que les élèves utilisent en classe, mais dont la maîtrise est un marqueur social fort attaché aux classes sociales moyennes et supérieures. Cette relation d'autorité face à un public jeune explique sans doute pourquoi les ateliers

17. Comme indiqué en introduction, le programme a reçu l'aval du principal du lycée qui s'assure que les enseignants sont au courant de la venue de l'AP. Certains enseignants assistent à la séance, d'autres non. Comme les townships, les lycées de ces quartiers ne sont pas totalement homogènes mais ils regroupent tout de même les élèves des familles les plus pauvres. Ceux qui en ont les moyens (comme Themba) envoient souvent leurs enfants dans des écoles en dehors du township.

18. D'après *Statistics South Africa* : « Moins de deux ménages noirs africains sur dix possèdent un véhicule en état de marche, tandis que plus de neuf ménages blancs sur dix possèdent un véhicule en état de marche » (Stats SA, *Victims of Crime Survey 2017-2018*, p. 22).

sont le moment du programme scolaire où la xénophobie est abordée de la manière la plus directe. Si celle-ci est habituellement intégrée à des thématiques plus larges (la cohésion sociale, la résolution de conflit, etc.), elle est parfois totalement ignorée des autres actions du programme (tournoi de football, marche pour la paix, etc.).

La tonalité « éducative » et « descendante » des séances de Themba ne tient pas seulement à la manière dont celui-ci est perçu par son public, mais également à la manière dont il perçoit les élèves et sa mission auprès d'eux. Themba, peut-être du fait de sa socialisation religieuse, a une vision quasi mystique de son rôle, qui détonne avec la rationalité et l'approche ascendante que promeuvent le HCR et la feuille de route :

« Je ne veux pas être étiqueté comme militant, je veux être étiqueté comme éducateur, une personne qui donne de la lumière là où il fait noir. Parce que les communautés avec lesquelles je traite... c'est sur la façon dont je m'engage avec elles, que je découvre qu'il y a beaucoup d'obscurité dans les communautés autour des problèmes de réfugiés et de demandeurs d'asile. [...] Ce que je mets sur la table c'est une grande lumière, dans un tunnel très sombre. [...] Je crois que je suis un facilitateur, un éducateur¹⁹. »

« Parler leur langue »

Si Themba a été sélectionné pour mener ces ateliers, c'est parce que, pour des organisations comme ARESTA ou le HCR qui envisagent les townships comme des endroits distants et dangereux, il est perçu comme une « bonne personne pour s'adresser à la communauté²⁰ », qui « sait comment les choses fonctionnent dans un contexte sud-africain, dans le contexte du Cap, [...] dans les townships noirs²¹ ». Toutes les personnes ayant travaillé avec lui s'accordent pour dire que, si sa maîtrise des sujets « techniques » n'est pas toujours optimale, il compense par sa capacité à captiver une audience et les groupes de jeunes en particulier. Ses séances sont souvent comparées à des « *one man shows* »²².

« Il était bon quand il s'agissait des histoires qui ont trait à leurs cultures, là il pouvait expliquer ça très bien, mais quand on rentre dans les histoires techniques, du genre *refugee*, réglementations, lois, alors là ça devenait un problème²³. »

Le recours à l'humour, sa capacité à mobiliser des codes culturels propres à la « culture » des townships ou à une forme de « capital d'autochtonie » (Retière 2003), son aptitude à aborder des sujets que d'autres auraient jugés tabous, assurent à Themba l'attention mais aussi l'adhésion des adolescents. C'est également pour lui un moyen d'éviter la controverse, de ne pas se faire déborder par le sujet de la migration qui peut générer des formes de rejet²⁴.

19. Entretien avec Themba, 26 octobre 2016.

20. Entretien en français avec Marcel, ancien collègue de Themba à ARESTA, 20 mai 2019.

21. Entretien avec Patricia, *UNHCR field associate* du bureau du Cap, 8 juillet 2016.

22. Entretien avec Anna, ancienne stagiaire à l'AP, 19 mai 2020.

23. Entretien en français avec Marcel, ancien collègue de Themba à ARESTA, 20 mai 2019.

24. J. Crush, S. Ramachadran et W. Pendleton notent par exemple que 90 % des Sud-Africains interrogés sont d'accord pour dire qu'« il y a trop d'étrangers » dans le pays (2013, 64).

Themba fera rire son audience tout au long de la séance et m'expliquera : « Ce sont mes façons de présenter d'une manière qui résonne pour la personne qui écoute, cela attire l'attention de cette personne²⁵. » Si des élèves perturbent sa séance en discutant, il leur assure que « *you, I will kill you* » (« toi, je vais te tuer ») avec un grand sourire, faisant pouffer le reste de la classe et taire l'agitateur qui ne sait comment interpréter cette menace énoncée avec douceur. Il se déplace entre les rangs, fait participer les lycéens et les encourage : « Vous êtes une classe très intelligente. » S'il s'exprime principalement en anglais, il use fréquemment du isiXhosa pour s'assurer, par exemple, que son public le comprend : « *Siyahamba sonke?* », « vous me suivez ? » Il traduit parfois ses phrases et recourt à beaucoup de mots d'argot et de *tsotsitaal*²⁶, ce que Khanyisa, son assistante, réprovoque : c'est « un langage que tu n'es pas censé utiliser quand [...] tu essaies de sortir ces personnes de ça [les gangs] [...] Il rend ça cool²⁷. » Dans le point 3, pour expliquer ce qu'est un « groupe social », il donne en effet l'exemple des gangs et liste alors, devant des élèves stupéfaits, le nom de différents gangs en mimant de ses mains leurs signes de ralliement.

De même, pour expliquer que certaines filles fuient des pays où l'excision est pratiquée (point 3), Themba explique qu'au Kenya, certaines filles vont aussi au « *jenga [jungle] land and jenga* ». *Jenga* est un mot tiré de la « terminologie personnelle » de Themba. Il fait ici référence à la cérémonie d'initiation *Ulwaluko*, rite de passage pour les jeunes garçons qui accèdent au statut d'homme après être allés dans le *bush* (la forêt, la jungle) et s'être fait circoncire. Les élèves sont tout d'abord désorientés. Themba répète alors « les filles vont aussi au *jenga land and jenga* » en mimant cette fois avec sa paume une action de couper devant son entrejambe. Les adolescents explosent alors de rire. Le recours à l'humour est doublement intéressant. Tout d'abord, il témoigne de la volonté de Themba de « parler leur langue ». Lorsqu'il m'explique le sens du terme de *jenga*, Themba précise : « C'est un *tsotsitaal*, c'est un jargon, c'est de l'argot du township que tu utilises pour attirer l'attention des jeunes, afin qu'ils puissent dire : "C'est un vieux mais il parle notre langue"²⁸ ». Cette sortie destinée à faire rire illustre, d'autre part, la distance qui sépare parfois Themba des « normes » internationales. En effet, elle peut être considérée comme politiquement incorrecte d'un point de vue onusien, dans la mesure où elle met au même niveau deux pratiques culturelles, la circoncision et l'excision, qui n'ont pas le même statut au niveau international : la circoncision est très largement acceptée alors qu'un large mouvement existe contre les « mutilations génitales féminines » (MGF, notamment dénoncées par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU). Il faut toutefois être très prudent et ne pas présenter Themba comme un ultra-traditionaliste défenseur

25. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

26. *Tsotsitaal* est un argot dérivé de différentes langues sud-africaines et utilisé principalement dans les townships. *Tsotsi* est un mot d'argot sesotho qui désigne un « voyou » ou un « voleur ». Le mot *taal* en afrikaans signifie « langue ».

27. Entretien avec Khanyisa, 15 juillet 2019.

28. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

des MGF. Il ne souscrit cependant pas non plus à une vision féministe universaliste (Nnaemeka 2005) et défend notamment les « valeurs du foyer africain, dont la tête est l'homme²⁹ ».

« S'élever au-dessus de la politique »

Themba a été choisi pour son statut d'expert « par appartenance » (Becker 2002), mais aussi parce que sa vision de l'action dans les townships est compatible avec celle d'ARESTA et du HCR, mettant en avant le dialogue (UNHCR DIP 2009, 12), le consensus, les changements locaux par la responsabilisation des individus et mettant à distance les approches plus conflictuelles et les transformations structurelles³⁰. L'étude de sa « carrière militante » (Fillieule 2001) permet de comprendre comment sa trajectoire a influencé cette approche « consensuelle » qui structure sa séance.

Ne rien attendre de « là-haut »

Themba est né en 1972 dans le township de New Brighton à Port Elizabeth³¹, au sein d'une famille engagée dans la lutte anti-apartheid³². Sa mère est également impliquée dans une ONG humanitaire de lutte contre la faim : Operation Hunger. À partir de ses 13 ans, il est membre des *amaButho*, des formations quasi militaires de jeunes, principalement actives dans les townships des villes de l'*Eastern Cape*, qui ont contribué aux soulèvements des années 1980 (Cherry 2000). S'il baigne dans un environnement et une famille politisés, il retient surtout de cette période le rôle des *civics*, ces structures qui, rue par rue, organisent la lutte mais surtout gèrent la vie du township et tentent de pallier l'absence de services publics basiques que le gouvernement de l'apartheid ne fournit pas. Ainsi, lorsqu'il évoque le crime dans les townships au point 6 de la feuille de route, Themba explique parfois aux élèves que le problème n'est pas la présence de migrants mais le manque de solidarité et qu'à son époque « on pouvait quitter sa maison sans fermer la porte à clef », car les *amaButhos* et les *Kangaroo courts* (tribunaux populaires informels) s'occupaient de dissuader les criminels en corrigeant, plus ou moins violemment, les coupables.

Il a 18 ans au moment de la libération de Nelson Mandela en 1990 et 22 ans au moment de son élection comme président en 1994. Il s'éloigne à ce moment-là de la politique partisane qu'il juge trop abstraite et qu'il différencie de la politique (au sens large) plus concrète du monde associatif : « Je ne me suis jamais détourné de la politique, car la politique fait partie de nos vies. Je suis un politicien avec ou sans

29. Expression que Themba utilise notamment lors d'un débat avec une stagiaire américaine sur le féminisme. Extrait du carnet de terrain, 26 juillet 2016.

30. Plusieurs membres du HCR au Cap m'ont expliqué qu'ils se doivent d'adopter une « approche diplomatique » face au gouvernement sud-africain chez lequel ils sont « invités ». Ils ne peuvent de ce fait critiquer trop ouvertement un acteur pourtant fréquemment pointé du doigt pour l'instauration d'un « climat xénophobe » (aussi bien au niveau national que local) et qui ne respecte pas ses engagements internationaux (Misago 2016).

31. Principale ville de la province du Eastern Cape, située à 750 km du Cap.

32. Entretien avec Themba, 26 octobre 2016.

l'ANC [African National Congress]³³. » À ses yeux, il ne faut rien attendre de « là-haut » et s'occuper d'améliorer les choses à un niveau individuel ou (ultra)local. Comme il le répète souvent lors des formations, « être assis au Parlement avec un beau costume et de la bonne nourriture ne résout rien ». Au contraire « quand les taureaux se battent, c'est l'herbe qui souffre³⁴ », signifiant par-là que les oppositions entre hommes politiques (les « taureaux ») ont une répercussion négative sur les citoyens lambda (« l'herbe »). Ou encore, comme il le dit aux participants aux workshops : « Personne ne peut arrêter la violence mieux que vous », c'est-à-dire les individus ordinaires.

Après s'être installé à Khayelitsha, au Cap, en 2000, il a investi et gravi les échelons de différentes organisations non partisans, notamment le Khayelitsha Development Forum (« forum apolitique³⁵ » qui joue un rôle d'intermédiaire entre les développeurs « extérieurs » et le township en s'assurant de « l'implication de la communauté dans les activités de développement qui se tiennent dans le township³⁶ ») et son Église, au sein de laquelle il est diacre et président du conseil de paroisse puis *fundraiser* (collecteur de fonds). Dans ce cadre, il s'investit à partir de 2003 en tant que bénévole dans l'ONG catholique allemande Kolping en mettant en place des activités socio-sportives et culturelles auprès des « jeunes délinquants de son quartier³⁷ ». Cette expérience bénévole lui permet d'acquérir, au-delà du vocabulaire propre à la « configuration développementiste³⁸ », un certain nombre de savoirs et savoir-faire liés au « développement communautaire » (Talpin et Balazard 2016, 19), aux approches qui prônent le dialogue et mettent en avant des solutions déconflituées³⁹. Cette bifurcation vers un engagement associatif déconflitué s'opère dans un contexte de résurgence des mouvements sociaux en Afrique du Sud (Habib 2005) dont il rejette les méthodes qu'il juge trop « violentes ». Themba m'expliquait ainsi comprendre les revendications du mouvement de protestation des étudiants contre l'augmentation des frais d'inscription (*Fees Must Fall movement* – qui battait son plein en 2016) mais que ce n'était pas pour autant la peine de « tout

33. *Idem*.

34. Carnet de terrain, 22 août 2016.

35. Adresse du site internet du KDF : <https://www.kdfholdings.co.za/>.

36. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

37. Entretien avec Themba, 26 octobre 2016.

38. La « configuration développementiste » est « cet univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables » (Olivier de Sardan 1995, 7).

39. Ceci passe notamment par le biais du *Western Cape Network for Community Peace & Development*, dont fait partie Kolping, forum d'ONG très lié au *Interdisciplinary Centre of Excellence for Sports Science and Development* de l'*University of the Western Cape* qui met en avant ce genre d'approche.

brûler⁴⁰ ». Pour lui, dans la vie associative comme dans la vie de tous les jours, il vaut donc mieux éviter le conflit. Comme il me le dit avec humour :

Pour s'en convaincre, il suffit de faire quelques pas à ses côtés à Khayelitsha : Themba, connu et reconnu dans son quartier, enchaîne poignées de main, petites discussions et blagues.

De l'anti-xénophobie à la cohésion sociale

Ces dispositions « consensuelles » de Themba vont être renforcées à ARESTA. Lors des violences de 2008, il empêche certaines attaques au sein de son quartier. Cet événement, par son ampleur et sa violence, est un choc pour lui comme pour beaucoup de Sud-Africains. Toutefois, il ne s'engage pas immédiatement dans la « cause des migrants ». Il fait débiter son engagement en 2010, lorsqu'il rencontre deux membres d'ARESTA qui voient dans ce « *big jovial character*⁴¹ », ce « *community leader* », la bonne personne pour mener la campagne anti-xénophobe que l'organisation est en train de lancer. Il intègre progressivement ARESTA et, au travers de formations, de réunions avec les acteurs de la cause des migrants au Cap et de discussions informelles avec ses collègues, il se familiarise peu à peu avec les questions migratoires.

En 2011, ARESTA reçoit un financement important de l'Union européenne et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui va permettre à Themba d'être formé à la mise en œuvre de programmes de « résolution de conflit ». Dans le cadre de ce programme, les violences xénophobes sont incluses dans les problématiques plus larges de la « cohésion sociale⁴² » et des « conflits » qui peuvent être résolus grâce à une meilleure communication et un travail sur soi, gommant largement l'existence objective de situations de mécontentement ou d'inégalité (Neveu 1994). À cet égard, la feuille de route retrouvée par Khanyisa a le statut de document « historique » puisque, sous les logos de l'en-tête, le premier nom du programme mené par Themba est imprimé en lettres majuscules : *Anti Xenophobia Education Campaign*. Lorsque je demande à Themba pourquoi avoir changé ce titre initial et adopté plutôt *Workshop of Tolerance*, il m'explique que, suite à la formation de l'OIM, ce choix a été fait pour « ne pas réveiller un serpent qui dort⁴³ ». Pour lui, cela signifie qu'il est contre-productif de qualifier trop directement les bénéficiaires de cet atelier, les Sud-Africains « noirs » habitant les townships, de xénophobes. Themba préfère insister sur les notions consensuelles de tolérance ou de « cohésion sociale », concept fourre-tout et euphémisant (Bernard 1999) privilégié par les autorités sud-africaines (Abrahams 2016 ; Barolsky 2013) qui rejettent majoritairement la notion et la réalité de la xénophobie.

40. Extrait de carnet de terrain, 2 mars 2016.

41. Entretien avec Andries, ancien membre du bureau d'ARESTA, 20 juillet 2019.

42. Notion défendue par le gouvernement sud-africain.

43. Entretien avec Themba, 26 octobre 2016.

De la même manière, pour illustrer les termes de la feuille de route, Themba explique ne pas mobiliser n'importe quels exemples :

« Il y avait beaucoup de sujets que je n'abordais pas... Parce que je dois protéger l'image de l'organisation pour laquelle je travaillais... Parce que rappelle-toi que je représentais ARESTA, mais le problème était plus important que celui d'ARESTA parce que c'était aussi le HCR. Mais c'était même plus grand que l'ONU, nous étions aussi mis dans la vie des gens en parlant de ces choses. N'oubliez pas que toute personne qui se tient devant un groupe de personnes... cette personne a le pouvoir de dire des choses à ce groupe particulier. Les gens ont tendance à prendre tout ce qui a été dit comme un fait. Themba l'a dit "c'est un fait", et ils ne vont pas scruter ce que j'ai dit ou ce que je disais et aussi essayer de trouver un équilibre ou lire entre les lignes⁴⁴... »

Cet extrait d'entretien met en lumière le fait que Themba est conscient qu'en tant que représentant du HCR, il est vu comme un expert qui énonce des « faits ». D'après lui, il ne peut donc pas dénoncer les déclarations insidieuses et fréquentes de nombreux cadres des principaux partis politiques sud-africains (Misago 2016). Ainsi, il m'explique qu'évoquer les propos xénophobes du roi zulu, Zwelithini Goodwill, « peut causer des dégâts inutiles⁴⁵ », même si ces déclarations ont été dénoncées par de nombreuses organisations comme étant en partie responsables des attaques de 2015 (TAC 2015). Themba préfère s'« élever au-dessus de la politique⁴⁶ ». Pour lui, revenir sur cette polémique dans les townships pourrait le délégitimer dans son rôle d'intervenant objectif et impartial. Une approche trop frontale sur ce sujet pourrait être risquée, le débat pouvant être détourné par des « éléments xénophobes », comme dans le cas des actions étudiées par Monson *et al.* (2012, 62). Ainsi, toujours pour ne pas être perçu comme agissant seulement pour les réfugiés, Themba ajoute au concept de « xénophobie » ceux de « racisme » et de « discriminations⁴⁷ ».

8. IN YOUR OPINION, WHAT CAN BE DONE TO PREVENT XENOPHOBIA?

Point 8 de la feuille de route

Enfin, en demandant aux élèves : « Selon vous, que peut-on faire pour éviter la xénophobie ? » (point 8), ARESTA et le HCR s'inscrivent dans une tendance participative internationale (Mazeaud, Nonjon et Parizet 2016), selon laquelle les solutions doivent émerger de la base et non du sommet, ce qui permet aux facilitateurs de ne pas prendre position. L'analyse critique des discours liés au « développement » a montré que ces discours radicaux sur la participation ou l'*empowerment* ont souvent été vidés de leur substance par les organisations internationales qui, au contraire, les utilisent pour faire peser sur les plus démunis la responsabilité de leur situation (Flint 2006). Cette dernière question, posée aux élèves au moment où la sonnerie retentit et où les brochures sont distribuées, est laissée sans réponse. Themba demande simplement aux élèves d'y répondre et de transmettre leur travail à leur professeur,












44. Entretien avec Themba, 18 juillet 2019.

45. *Idem.*

46. *Idem.*

47. Carnet de terrain, février 2016.

en précisant que les auteurs des vingt-cinq meilleurs devoirs seront sélectionnés pour une formation d'un week-end et deviendront « ambassadeurs de la paix ». Cette formation ne donnera pas plus de réponse à la question du point 8 puisque ce sera encore aux élèves de proposer, à la fin des deux jours, un plan d'actions à mener pour lutter contre le racisme, les discriminations et la xénophobie.

SOUTH AFRICA UNITED AGAINST DISCRIMINATION, RACISM & XENOPHOBIA		REFUGEE RIGHTS ARE HUMAN RIGHTS	UMZANTSI AFRIKA UMANYENE UCHASA UBANDLULULO KUNYE NEZENOFBHIYA	AMALUNGELO ABAPHAMBUKELI NGAMALUNGELO ABANTU
<p>Who is a Refugee? A refugee is a person who has run away from their country because they are threatened or persecuted there on the basis of their race, religion, nationality, political opinion or because they are a member of a particular group of people.</p> 		<p>Why do Refugees seek asylum in South Africa? Refugees seek asylum in South Africa for protection against persecution - the same reason South Africans sought refuge in their countries during apartheid.</p>	<p>Ngubani umPhambukeli? Umphambukeli ngumntu obaleke elizweni lakhe ngenxa yempathekombi, nokutshutshiseka phantsi kobuhlanga, inkolo, ubuzwe, ipolitiki nangenxa yokuba bengamalungu eqela elithile labantu.</p> 	<p>Kutheni abaPhambukeli befuna ukhuseleko eMzantsi Afrika? AbaPhambukeli bafuna uncedo eMzantsi Afrika ukuba bakhuseleke bangatshutshiswa- ngokufanayo nabemi boMzantsi ngasetha localucalulo nabo babefuna uncedo kumanye amazwe.</p>
	<p>What is the difference between a Refugee and a Migrant? A refugee seeks protection from persecution. An immigrant seeks for a better life through better opportunities.</p> 			<p>Yintoni umahluko phakathi kooMphambukeli kunye Nommi? Umphambukeli ufuna ukhuseleko ekutshutshisweni. Ummi ufuna ubomi obungcono phantsi kwamalungelo akhe.</p> 
<p>What basic rights are refugees entitled to?</p> <p>The right to: a. Protection from persecution b. Work c. Study d. Basic health care</p>		<p>Do refugees take Jobs away from South Africans?</p> <p>No. Many refugees create jobs instead and employ South African in their businesses.</p>	<p>Ngawaphi amalungelo ekufuneka abaPhambukeli bevaxhamie?</p> <p>Umphambukeli unelungelo lokuba: a. Akhuseleke ekutshutshisweni b. Umsebenzi c. Imfundo d. Impilo engcono</p> 	<p>Ingaba abaPhambukeli bathatha imisebenzi yabemi boMzantsi afrika?</p> <p>Hayi. Abaphambukeli badala imisebenzi, ngapha koko baphinda baqashe abemi bomZantsi emashishini abo.</p>
<p>This Campaign is a partnership project between CCFD, UNHCR & ARESTA</p> 	<p>STAND UP AGAINST XENOPHOBIA</p> <p>If you hear of or witness any xenophobic violence or attack, contact the Police Station immediately Police: 10 111 Toll - Free Emergency Service: 107 ARESTA Office: 021 696 5764</p>		<p>Olu phulo lokulwa izenofobhiya lubambisene nabakwa CCFD, UNHCR & ARESTA</p> 	<p>PHAKAMA ULWE IZENOFBHIYA</p> <p>Ukuba uyeva okanye unobungqina nangaluphina uhlasele lweZenofobhiya, tsalela isikhululo samapolisa ngokukhawuleza kwezi nombolo zilandelayo:</p> <p>EyamaPolisa: 10111 Eyamahala: 107 ARESTA Office: 021 696 5764</p> 

Brochure (recto-verso) « South Africa United against Discrimination, Racism & Xenophobia » distribuée à la fin de la séance

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.bfc9b8xh>

Moraliser le non-débat

Dans son approche stratégique, le HCR identifie les stéréotypes associés aux réfugiés et le « manque de compréhension du grand public sur la différence entre “migrant économique” et réfugié » comme des facteurs « contribuant à l’augmentation des attitudes négatives du public et de la xénophobie » (UNHCR DIP 2009). La feuille de route vise donc à « sensibiliser les communautés hôtes à la détresse des réfugiés », en expliquant la spécificité de leur situation (point 1 à 3) et en déconstruisant les préjugés dont ils sont la cible (point 6). Il faut cependant le faire en s’assurant « que le message transmis ne compromet pas indirectement la capacité d’autres groupes, tels que les migrants, à accéder à et à jouir de leurs droits » (UNHCR DIP 2009, 10). Ce point constitue la principale difficulté puisque, comme le reconnaît Themba, lors des violences xénophobes : « Pour les Sud-Africains, ce sont tous des étrangers⁴⁸. » Il effectue donc la distinction réfugiés/migrants mais la dépasse dans le même temps

48. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

par le flou et l'empathie : « *We're all refugees.* » De la même manière, face au portrait dépréciateur du *Makwerekwere* (Matsinhe 2011), Themba ne mobilise que des dictons moraux à portée universelle.

Euphémiser la violence des catégories administratives : réfugiés, demandeurs d'asile et migrants

Lorsque je lui demande son opinion personnelle sur le phénomène migratoire, Themba défend une gestion stricte des migrations qui correspond au double paradigme de la « frontière filtre » et de la « frontière humanitaire » (Pécoud 2017, 91-92). Le concept de « frontière filtre » permet de distinguer la mobilité « souhaitée » de migrants qualifiés – « des gens qui sont des enseignants, qui est [*sic*] un très bon professeur de physique ou de mathématiques [...] et qui apporte ses compétences⁴⁹ », selon Themba – et la mobilité « indésirable », celle « des esclaves modernes, où les gens viennent au pays pour un travail de 200 Rands [...] et il y a un Sud-Africain qui cherche ce travail mais ne peut pas obtenir ce travail parce qu'il y a un migrant économique dans le pays qui le prend à un salaire très bas⁵⁰ ». Ce concept est souvent utilisé de pair avec celui de « frontière humanitaire » qui doit permettre de protéger les individus ayant une raison « manifestement fondée⁵¹ » de fuir leur pays, les « réfugiés légitimes⁵² ». L'enjeu tel qu'il est présenté est donc plus un problème de gestion, de management des flux humains (Pécoud 2015), qu'un problème politique : il faut « renforcer le contrôle des frontières » pour mieux faire le tri entre « ceux qui sont des migrants illégaux » et ceux qui « ont réellement besoin de l'asile⁵³ ». C'est ces derniers que la feuille de route met particulièrement en avant.

Par rapport à d'autres ONG, ARESTA a pour principale spécificité de limiter ses services aux réfugiés et aux demandeurs d'asile : les « personnes relevant de la compétence du HCR » (*Persons of Concern to UNHCR*⁵⁴). Les critères de la Convention de Genève (points 3 et 4) définissent ce qu'est la migration forcée et ce n'est donc pas un hasard si tous ces éléments apparaissent sur la feuille de route, sur la brochure, sur la page d'accueil du site internet d'ARESTA et dans mes entretiens avec Themba :

« Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont totalement différents de ton Nigérian qui viendrait juste pour faire des affaires et rentrerait au Nigéria et reviendrait, qui n'est pas un demandeur d'asile. Ça ne veut pas dire qu'au Nigéria tu ne peux pas trouver de réfugiés et demandeurs d'asile parce qu'il y a des combats de Boko Haram là-bas, des combats islamiques dans ces pays⁵⁵. »

49. *Idem.*

50. *Idem.*

51. Pour reprendre le langage juridique utilisé dans les bureaux de réception des réfugiés (*Refugee Reception Office*) qui jugent si la demande d'asile est fondée ou non au regard du *Refugee Act* sud-africain.

52. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

53. *Idem.*

54. UNCHR, « Qui nous aidons. » URL : <https://www.unhcr.org/fr-fr/qui-nous-aidons.html> [archive].

55. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.



Extrait de la brochure « South African United against Xenophobia, Racism and Discrimination »



Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy
First Floor - Zebra's Beverly House
03, Beverley Street, Athlone CBD 7764
Cape Town, Republic of South Africa
Tel.: (+27) (0)21 696 5764

Home Services Publications Gallery Get involved Donate About us



Categories » Welcome to ARESTA

Welcome to ARESTA

The Agency for Refugee Education, Skills Training & Advocacy (ARESTA) is a Cape Town based Nonprofit Organisation.

ARESTA provides **education** and **skills training** to refugees, asylum seekers and South Africans, helping them develop their own strengths in order for them to become self-reliant. Moreover, the organisation empowers South Africans and foreign nationals on **social cohesion**, mediation and peace building through workshops in local communities. Furthermore, ARESTA provides refugee legal assistance, policy reform, refugee right awareness and health interpretation through its **advocacy** department.

Vision

That refugees are integrated into South African society and enjoy full democratic rights and benefits.

Our Mission

To contribute to the successful integration as a solution for asylum seekers and refugees through advocacy, training, skills development, education and research.

Who is a refugee?

A person who has been forced to leave their country in order to escape war, persecution, or natural disaster and is recognised by the receiving country's government.

Who is an asylum seeker?

An asylum seeker is a person who has lodged an application for asylum with the Department of Home Affairs and who is waiting for a decision on refugee status.

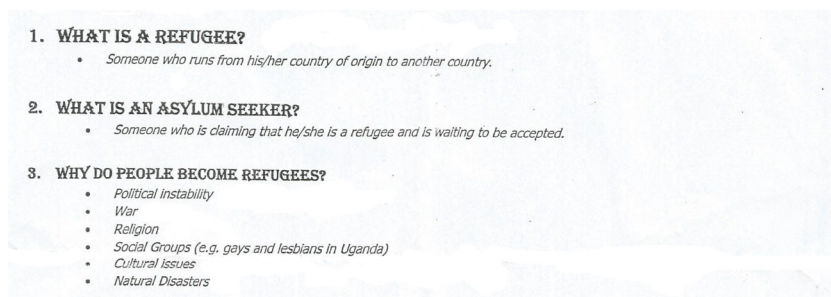
Who is an economic migrant?

An economic migrant is a person who moves from one region, place, or country to another in order to improve his or her standard of living.

Who is an illegal immigrant?

An illegal immigrant is a person who enters and remains in a country without a valid visa or permit from that country, or who has overstayed the duration of a visa that has been granted, or whose visa has been cancelled.

Cet extrait d'entretien comme le site internet montrent qu'il est difficile, voire impossible, de définir la migration forcée sans l'opposer à la migration volontaire, et de définir les « réfugiés » sans les opposer aux « migrants économiques », voire aux « migrants illégaux » (cf. capture d'écran de la page d'accueil du site ci-dessus). Cependant, les travaux en sciences sociales ont montré que la migration n'est jamais purement forcée ou purement volontaire mais généralement le résultat d'une combinaison de contraintes et de choix (Ottonelli et Torresi 2013 ; Papademetriou 2003).



Point 1, 2 et 3 de la feuille de route

Ainsi, lors des ateliers de tolérance, après avoir présenté ARESTA et le HCR, Themba commence par demander aux élèves (point 1) : « Qu'est-ce qu'un réfugié selon vous ? » Avant même de donner la parole à ceux qui lèvent le doigt pour répondre, il précise : « Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses ici, nous allons seulement modeler (*shape*) vos réponses. » Ensuite, un par un, les élèves exposent leurs idées, certains évoquant la guerre et les persécutions, d'autres proposant les définitions suivantes : « C'est quelqu'un qui vient en Afrique du Sud pour trouver du boulot », « pour faire de l'argent », « parce qu'il n'y a pas de nourriture dans son pays », etc. Themba accepte quasiment toutes les propositions même si, comme celles qui viennent d'être citées, elles s'éloignent de la « bonne » réponse inscrite sur la fiche et qu'il finit par donner :

« Un réfugié, c'est quelqu'un qui doit s'enfuir [en insistant fortement sur ce mot] de son pays et demande la protection d'un autre pays et qui obtient un permis Section 24 – c'est comme votre *Green ID* mais sur un papier A4. Ils sont donc différents des touristes qui viennent prendre des photos de Table Mountain [il mime l'action, faisant rire quelques enfants] ou des migrants économiques qui viennent pour ouvrir des business comme Mc Donald ou KFC qui, eux, ne fuient pas [il insiste de nouveau sur ces deux derniers mots]⁵⁶. »

Outre les détails techniques (« section 24 ») qui viennent asseoir son statut d'expert, il est important de faire remarquer que, dans la bouche de Themba, les autres migrants sont catégorisés soit comme des touristes soit comme des « entrepreneurs », c'est-à-dire des types de migrants qui restent en général loin des townships ou qui ne viennent du moins pas s'y installer. Themba évite ainsi de s'aventurer dans le débat difficile des migrants économiques zimbabwéens, mozambicains, malawiens, etc., qui viennent en Afrique du Sud en raison de l'effondrement ou du faible niveau de

56. Extrait du carnet de terrain, février 2016.

développement des économies de leurs pays et qui, eux, habitent bien les townships. De plus, si la distinction réfugié/migrant est énoncée, elle n'est pas appliquée de manière stricte dans la suite de la séance, et Themba parle indifféremment de « non-nationaux, non-Sud-Africains, ressortissants étrangers, étrangers, migrants, frères et sœurs africains ».

Il procède de la même manière pour le mot « demandeur d'asile » (point 2) qui pose en général plus de problèmes aux enfants et dont il donne plus rapidement la définition : « Demandeur d'asile c'est un mot compliqué qui désigne une personne qui demande cette protection, ils ont un permis Section 22. » Je note au tableau les définitions que quelques élèves recopient sur leur cahier. Le flou laisse ici place à des exemples précis de difficultés que les réfugiés et demandeurs d'asile connaissent quant à leurs papiers. Parfois, il s'attarde à expliquer que ces deux permis sont imprimés sur des feuilles A4, qu'ils sont fragiles et donc difficiles à transporter au quotidien et que généralement la police ne les reconnaît pas. Il continue en indiquant que la « section 22 » n'est valable que pour quelques mois. Le permis doit donc fréquemment être renouvelé au point d'entrée (*port of entry*) dans le pays, la plupart du temps Musina, Pretoria ou Durban (soit entre 1 500 et 2 000 km du Cap) et généralement pendant plusieurs années, contrairement à la période de six mois prévue par la loi. Il explique les problèmes que cela pose pour obtenir ou garder un emploi, le prix du transport, etc. Mentionner ces problèmes de papiers permet de dépasser l'impression de simplicité de la procédure de demande d'asile que procurent les définitions inscrites sur la feuille de route. Ne sont cependant pas évoqués les taux d'acceptation extrêmement bas des demandes d'asiles⁵⁷, ou le fait que la quasi-impossibilité d'obtenir un permis de travail pousse de nombreux candidats à l'immigration à passer par le système d'asile surchargeant l'administration en charge de ces dossiers. De même, dans ce tableau, la responsabilité de l'État sud-africain, qui a supprimé le bureau de réception des réfugiés (*Refugee Reception Office – RRO*) du Cap en 2012, n'est évoquée qu'à demi-mot.

Cette distinction entre réfugiés et migrants, constitutive pour le HCR et ARESTA et que Themba a intégré comme étant « naturelle », pose toutefois des difficultés pratiques dans le cadre de la lutte contre la xénophobie. En effet, se contentant de tracer une ligne entre migrants « légitimes » et « illégitimes », entre « bons » et « mauvais » migrants, elle ne remet pas en question la distinction, mobilisée lors des attaques xénophobes, entre « eux », les étrangers, et « nous », les Sud-Africains (Neocosmos 2010). Pour pouvoir dépasser ce clivage sans remettre en cause les étiquettes apposées par le gouvernement sud-africain, Themba ne peut que recourir à des arguments universels.

Lorsque Themba passe au troisième point, toujours avec la même volonté d'impliquer les lycéens présents à la séance, il demande : « Pourquoi devient-on réfugié ? » Encore une fois, les réponses comme « à cause de la faim » ou « parce qu'il n'y a plus de travail dans leurs pays » sont acceptées, même si elles sont incorrectes

57. Oscillant entre 5 et 15 % des demandes (Landau et Amit 2014, 543).

au regard de la Convention de Genève⁵⁸ et n'apparaissent donc pas sur la feuille de route. Elles ne sont pas non plus inscrites au tableau. Les « bonnes réponses » sont développées par Themba. Il les illustre par différents exemples qu'il tente de rapprocher le plus possible du quotidien des élèves⁵⁹ et de l'histoire sud-africaine. Ainsi, lorsque sont évoquées les instabilités, Themba demande d'abord aux élèves de citer des pays connaissant de telles instabilités, pays « qu'ils voient tous les jours à la télé [...] Zimbabwe, Somalie, Nigéria⁶⁰ ». Il les interroge ensuite : « Quand l'Afrique du Sud a-t-elle également fait face à de tels problèmes ? » La réponse est évidente pour les enfants : « L'apartheid ». Il se lance alors dans une explication lapidaire de cette période historique, des interdictions faites aux « Noirs » et des résistances en citant quelques figures mythiques (Hector Pieterse porté par Mbuyisa Makhubo, Steve Biko, Solomon Mahlangu mais aussi Helen Suzemann, « parce qu'il y avait aussi des "bons" Blancs »). Lorsqu'il évoque le soulèvement des lycéens de Soweto⁶¹ qui « scandaient *Amandla* » (« le pouvoir »), la classe répond en chœur « *ngawethu!* » (« est nôtre [au peuple] »). Ces échanges lui permettent alors d'asséner un argument d'autorité, également présent sur la brochure distribuée à la fin de la session : « Quand les camarades de l'ANC [African National Congress] ont fui dans d'autres pays, personne ne les a appelés *kwerekwere*. Oliver Tambo, Miriam Makeba ont été des réfugiés... Même Jésus était un réfugié ! » De la même manière, que soient évoqués les cataclysmes naturels ou les bouleversements politiques, Themba exemplifie souvent ses propos en demandant aux élèves d'imaginer ce qu'ils feraient si un tsunami ravageait « *votre école* » ou « *votre quartier* » : « Vous fuiriez dans l'école voisine ou le quartier voisin, non ? » De même si un conflit éclatait entre l'ANC et les partis d'opposition : « Nous sommes tous potentiellement des réfugiés⁶². »

Why do Refugees seek asylum in South Africa ?
Refugees seek asylum in South Africa for protection against persecution - the same reason South Africans sought refuge in their countries during apartheid.

Extrait de la brochure « South African United against Xenophobia, Racism and Discrimination »

58. Techniquement, la feuille de route reprend les critères de la Convention de Genève mais aussi les quelques élargissements de cette définition faits par la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

59. Il m'expliquera ainsi qu'il utilise « ce qui est populaire dans les communautés [...] pour prêcher le gospel [d'ARESTA] ». Entretien avec Themba, 18 juillet 2019.

60. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

61. Ce soulèvement de 1976 contre l'introduction de l'afrikaans comme langue d'enseignement occupe une place importante dans la mémoire collective de la lutte anti-apartheid, dans la mesure où il est souvent envisagé comme le début de la révolte qui mènera à la chute de l'apartheid quatorze ans plus tard.

62. Extrait du carnet de terrain, février 2016.

Stéréotypes et morale

Selon la feuille de route, s'il faut donc lutter contre la tendance des habitants du pays de réception à confondre migration forcée et migration volontaire, il faut également combattre les stéréotypes associés aux migrants une fois ces derniers installés en Afrique du Sud. C'est ce que le tableau du point 6 propose de faire en présentant les « réalités » face aux « idées reçues » (« *misconceptions* ») selon lesquelles les réfugiés « prennent les boulots », « vendent de la drogue » ou participent aux « crimes ».

6. IN YOUR OPINION, WHAT ARE THE MISCONCEPTIONS OF REFUGEES IN SOUTH AFRICA?

MISCONCEPTIONS	REALITIES
Taking jobs	
Selling drugs	
Crime	

Point 6 de la feuille de route

Il est intéressant de noter que la colonne « Réalités » est vide sur la feuille de route. Ces cases vides matérialisent peut-être la volonté du HCR de laisser de l'autonomie aux facilitateurs, experts « par appartenance », qui comme Themba connaissent la « réalité » du terrain. Elles révèlent en tout cas la complexité de la tâche. La brochure distribuée à la fin de la séance donne un exemple plus explicite de la pensée institutionnelle. À la question : « Les réfugiés prennent-ils les emplois des Sud-Africains ? », la réponse est : « Non. De nombreux réfugiés créent des emplois à la place et emploient des Sud-Africains dans leurs entreprises », retraçant le cercle vertueux qui unit migration et développement d'après le HCR⁶³ et les discours internationaux sur la migration (Pécoud 2015).



Extrait de la brochure « South African United against Xenophobia, Racism and Discrimination »

On comprend que l'idée est d'insister sur les contributions positives des migrants à la vie de la « communauté ». Encore une fois, le *footing* (Goffman, 1975)⁶⁴ de Themba est sensiblement différent de celui de la feuille de route : ce dernier traite avec

63. Le HCR reconnaît par exemple « la contribution positive des migrants à la croissance inclusive et au développement durable ». UNHCR, « Migration et développement », URL : <https://www.unhcr.org/fr/migration-et-developpement.html> [archive].

64. Comme l'explique C. Hamidi, ce concept de Goffman désigne « cette forme de compréhension implicite de la situation, par analogie avec le fait que lorsqu'on avance sur un sentier, on engage à chaque pas une compréhension du terrain qui reste le plus souvent implicite et à laquelle on s'adapte ». Ceci permet de comprendre comment un individu s'engage dans une interaction

retenue la question des effets bénéfiques de la migration, d'autant plus qu'il soutient en entretien qu'il faut fermer les frontières pour éviter la concurrence déloyale des migrants, qui ramène aussi du « crime⁶⁵ ». Cependant, refusant de prendre une position politique claire, et ne disposant d'ailleurs pas d'éléments objectifs pour le faire, il ne peut opposer aux préjugés que des dictons moraux à portée universelle et « responsabiliser » ses concitoyens. Themba incite ainsi les élèves à être curieux, à poser des questions aux étrangers vivant dans leur communauté. Comme le HCR qui, dans son document d'orientation, plébiscite les dialogues organisés entre réfugiés et citoyens par la Nelson Mandela Foundation (UNHCR DIP 2009, 12), Themba pense que seules les discussions permettront de combattre la peur des étrangers (point 7) « qui est en nous comme une maladie⁶⁶ ». Dans un pays souvent identifié comme le plus inégalitaire du monde, le problème n'est donc pas présenté comme structurel mais comme un manque de compréhension, un manque de communication, sur le registre thérapeutique de la maladie et non sur celui du symptôme d'un système capitaliste indiscutable et indiscuté (Boucher 2008 ; Neveu 1994).

Themba commence ainsi par énoncer devant les élèves tous les surnoms dépréciateurs attribués aux réfugiés et aux migrants dans le township : *amaKwerekwere*, *amaKwasha*, etc. Puis ils évoquent ensemble les stéréotypes qui leur sont associés. Themba fait dire aux élèves que les « étrangers volent les boulots », et admet que des migrants acceptent des boulots contre des salaires dérisoires (équivalent selon lui à de l'« esclavage moderne »). Face aux poncifs négatifs sur les migrants, il présente dans le même temps les migrants comme étant plus résilients que les Sud-Africains, utilisant parfois l'exemple proverbial du migrant qui construit sa richesse en commençant par vendre un œuf puis deux, puis trois, jusqu'à pouvoir acheter une poule, etc. En creux, il dénonce donc plus ou moins directement la fainéantise de ses concitoyens. Themba liste de la même manière, avec les élèves, « les bonnes choses à propos des réfugiés » : « Ils tressent les cheveux, réparent les téléphones⁶⁷ », ce sont des « entrepreneurs qui prennent des responsabilités et créent des emplois pour les Sud-Africains », etc. Les premiers responsables de leur situation sont donc les Sud-Africains : si certains étrangers « vendent de la drogue, prostituent les filles sud-africaines ou font du *muthi*⁶⁸ avec des organes humains », c'est parce qu'ils ont des clients locaux. Pour Themba, les Sud-Africains sont chanceux car « certains enfants en Afrique passent une semaine sans même une soupe de porridge (*mielie meal*)... Vous, en tant que Sud-Africains, vous vous réveillez tous les jours avec du porridge⁶⁹ ».

en fonction de la compréhension qu'il a de celle-ci sans « négliger le poids des contraintes objectives qui pèsent dans la définition du footing » (Hamidi 2006, 23).

65. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

66. Carnet de terrain, 22 août 2016.

67. Beaucoup de salons de coiffure et de magasins de réparation d'électronique étant en effet tenus par des migrants en Afrique du Sud.

68. *Muthi*, terme nguni, fait ici référence à la « magie noire » mais peut plus généralement désigner la médecine traditionnelle.

69. Carnet de terrain, février 2016.

Le message qui est transmis est que les élèves devraient s’inspirer des migrants et même les questionner pour apprendre d’eux. Le système économique inégalitaire est présenté comme une donnée avec laquelle il faut vivre et la figure « misérabiliste » du réfugié obligé de fuir son pays (cf. partie précédente) est remplacée par celle, « populiste » (Grignon et Passeron 1989), du migrant entrepreneur héroïque.

Themba pondère ces oppositions manichéennes d’impératifs moraux à portée plus générale : « Dans votre classe, si un élève est un dealer, est ce que tous les élèves sont des dealers ? [La classe répond « non »] Donc si un Nigérian est un dealer, est ce que tous les Nigériens sont des dealers ? [La classe répond « non »] Ne généralisez pas », « *Don’t judge a book by its cover* » (littéralement : « Ne jugez pas un livre à sa couverture », signifiant : ne jugez pas une personne à son apparence), ou encore : « Brûler un magasin ne ramènera pas votre petite amie⁷⁰. » D’après Themba, c’est à cause de ces généralisations et de ces préjugés que « des innocents meurent pour les mauvaises raisons », aussi bien au Rwanda [qu’il décrit à grand renfort de détails crus] en 1994, pendant le conflit entre l’ANC et l’Inkatha Freedom Party (IFP) dans l’East Rand au moment de la transition vers la démocratie, ou lors des violences xénophobes de 2008. C’est également à cause de ces « idées reçues » que parmi les 62 morts des attaques de 2008, 21 étaient de nationalité sud-africaine, des « Shangaan et des Venda » (groupes ethniques minoritaires) qu’on a « confondus avec des non-nationaux »⁷¹. L’effort de dépolitisation se heurte ici à une contradiction autour de la définition du « nous » (les Sud-Africains) et du « eux » (les étrangers) mais n’aboutit pas à questionner ces catégories (Neocosmos 2010). La discussion renforce le mythe de l’exceptionnalisme sud-africain, îlot de prospérité à la pointe de l’Afrique menacé d’être submergé par le reste du continent (Gibson 2011, 190-191).

Droits humains et normalisation des inégalités

Dans les points 4 et 5 de la feuille de route, les Droits humains ou l’appartenance commune au continent africain permettent de dresser des ponts entre migrants et Sud-Africains.

4. WHAT ARE THE IMPORTANT DATES IN WHAT CONCERNS HUMAN RIGHTS AND REFUGEES

- Universal Declaration of Human : 1948 (International Protection, Range of Human Rights Violation)
- Refugee Convention: 1951 (Refugee status)

5. WHAT ARE THE RIGHTS AND OBLIGATIONS OF REFUGEES IN SOUTH AFRICA?

RIGHTS	OBLIGATIONS
Right to protection	Respect the laws of the host country
Right to education	Renew papers on time
Right to employment	Do not steal
Right to medical health	Do not kill
Right to shelter	

Points 4 et 5 de la feuille de route

70. Il fait référence au pillage de nombreuses épiceries (*spaza shop*) tenues par des étrangers lors des attaques xénophobes mais aussi lors de manifestations pour d’autres motifs dans les townships.

71. Carnet de terrain, 22 août 2016.

Ces ponts restent cependant fragiles car Themba ne confronte pas ces concepts abstraits à la « réalité », même si son approche participative peut donner l'impression qu'il part de l'expérience des lycéens. Le panafricanisme ou l'*ubuntu*⁷² qu'il mobilise ne servent pas à remettre en cause les frontières coloniales ou la vision restrictive de la citoyenneté promue à la fin de l'apartheid par l'ANC (Neocosmos 2010) mais agissent comme des références vidées de leur dimension critique/revendicative. À aucun moment n'est évoqué le non-respect des droits humains, aussi bien pour les Sud-Africains vivant dans les townships (Von Lieres 2005) que pour les migrants et réfugiés dont les droits fondamentaux sont fréquemment déniés par l'État sud-africain (Misago, Landau et Monson 2009). Au contraire, ces concepts sont plutôt mobilisés pour ordonner aux élèves et aux migrants de respecter l'ordre social, d'être de « bons » citoyens ou migrants respectant les lois sud-africaines mais aussi d'autres prescriptions religieuses et morales.

Pour illustrer le point 4, Themba commence par expliquer qu'après la violence de la Seconde Guerre mondiale, « les Nations unies ont décidé de protéger les gens en votant la Déclaration universelle des droits de l'homme, puis ils ont réalisé que les réfugiés devaient aussi être protégés et ont adopté la Convention de Genève ». Même si ces dates et documents sont peu évocateurs pour des élèves âgés de 14 à 18 ans, pour qui le droit international peut sembler lointain et abstrait, leur mention donne un certain poids, une certaine légitimité « par l'international » aux propos de Themba⁷³. Ce dernier continue dans cette veine techniciste et abstraite en racontant que « les droits humains sont universels » et mobilise les élèves pour leur faire dire que ces droits « s'appliquent donc pour tout le monde dans tous les pays, que vous soyez au Japon, au Zimbabwe ou en Afrique du Sud ». Il procède de la même manière pour démêler le sens de trois « mots compliqués » qui caractérisent les droits humains : « inaliénables, interdépendants, indivisibles » (les « 3i » que l'on retrouve dans de nombreuses formations aux droits humains).

Dans le point suivant de la feuille de route (point 5), la question : « Quels sont les droits et les obligations des réfugiés en Afrique du Sud ? » a pour objectif de faire dire au facilitateur que les réfugiés sont protégés par les droits humains : « Les droits des réfugiés sont des droits humains. » Contrairement à l'image du « migrant criminel et illégal », les réfugiés doivent « respecter les lois du pays hôte » ou encore « renouveler leurs papiers à temps ». Marque d'une croyance dans la puissance prescriptive des droits humains, ces affirmations semblent bien éloignées des nombreuses embûches institutionnelles qui jalonnent le chemin de l'obtention

72. Concept lié au proverbe « *Umntu ngumuntu ngabantu* » signifiant approximativement : « Je suis ce que je suis parce que vous êtes ce que vous êtes », ou d'une manière plus littérale : « Je suis ce que je suis grâce à ce que nous sommes tous ».

73. Comme l'explique Pécoud (2015, 75), la mention des grands traités internationaux permet aux organisations internationales de justifier la nécessité de leur intervention en rappelant aux États leurs engagements internationaux et leur mandat. Ce point a donc dû être ajouté « par habitude » par le directeur du bureau du HCR lors de la rédaction de la feuille plus qu'en vertu de considérations pédagogiques.

REFUGEE RIGHTS
ARE
HUMAN RIGHTS

What basic rights are
refugees entitled to?

- The right to:
- a. Protection from persecution
 - b. Work
 - c. Study
 - d. Basic health care

Extraits de la brochure « South African
United against Xenophobia, Racism and
Discrimination »

de papiers officiels en Afrique du Sud. En outre, lors des attaques xénophobes, les assaillants ne s'enquière ni de savoir si leurs victimes ont un statut de réfugiés ou un permis de travail, ni s'ils respectent la loi ou non. Toutefois, contrairement à ce que suggère la feuille de route, Themba estime ici qu'il ne peut pas parler du droit des réfugiés sans commencer par ceux des Sud-Africains. Il divise très rapidement les élèves en 3 ou 4 grands groupes et demande à chacun d'énoncer un ou deux droits humains. Les enfants s'exécutent : « liberté d'expression », « droit d'avoir un nom », « droit d'avoir un emploi », etc. Themba ne corrige pas les réponses qui ne sont pas inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et rebondit de temps à autre sur la réponse d'un lycéen. Il précise ensuite que les droits vont de pair avec des obligations et demandent aux enfants de citer certaines d'entre elles. On reviendra rapidement ici sur deux de ces illustrations qui éclairent la manière dont Themba bricole la feuille de route.

Premièrement, quand un élève mentionne la « liberté de circulation », il fait souvent référence à une époque passée, idéalisée et sans frontières où « les Africains pouvaient marcher du Cap au Caire sans entraves⁷⁴ ». Cette référence est intéressante puisqu'elle marque l'attachement de Themba au panafricanisme, concept central dans la pensée anti-apartheid et toujours fréquemment mobilisé par les hommes politiques sud-africains. Ce mot élastique prend cependant un sens différent lorsqu'il est utilisé pour dénoncer les politiques de fermeture des frontières aux migrants Africains mises en place par l'ANC depuis 1994 ou pour défendre l'Afrique des nations de l'Union africaine (Neocosmos 2010). L'équivocité de ce terme permet donc à Themba de l'énoncer sans entrer dans les débats sur sa signification. En entretien, il défend pourtant une vision plutôt « restrictive » du panafricanisme. Tout en affirmant que l'« Afrique doit être une », il explique que les approches remettant en cause les frontières relevaient de l'« idéologie », qu'elles n'étaient pas « réalistes⁷⁵ », et il plaide pour des frontières moins poreuses.

74. Faisant ici référence au chant anti-apartheid « Azania », construit en opposition à la vision d'une Afrique britannique « *from Cape to Cairo* » de Cecil John Rhodes.

75. Entretien avec Themba, 17 avril 2019.

Deuxièmement, Themba illustre la colonne « obligations » du tableau en expliquant que « si vous avez le droit à un abri (*shelter*), vous avez l'obligation de le ranger ! Imaginez que vous soyez malade et que votre professeur ait à vous reconduire à la maison et qu'il ait à enjamber vos affaires mal rangées, vos plats sales... vos petites culottes (*G-string*) [en mimant un saut par-dessus la culotte imaginaire] ». Cette plaisanterie provoque de grands éclats de rire mais, au-delà de l'aspect humoristique, elle témoigne aussi des préoccupations de Themba, qui se pose ici en père de famille préoccupé par la violence et la criminalité des townships. Il faut « écouter vos enseignants, obéir à vos parents et aller à l'église », ajoute-t-il. De la même manière, il taquine les élèves qui mettent trop de temps à citer un droit ou une obligation : « Vous ne connaissez pas vos droits, vous n'êtes pas de vrais Sud-Africains ! ». Plutôt que de pointer les habitants des townships comme des citoyens de seconde zone (Von Lieres 2005), cette marque de patriotisme constitutionnel sud-africain post-1996 sous-entend qu'un « bon » citoyens connaît la loi mais surtout la respecte.

Pour conclure, Themba explique que les réfugiés ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les Sud-Africains. Il ne reprend pas les exemples plus spécifiques du tableau et s'en écarte plutôt lorsqu'il demande aux élèves « les deux droits que les réfugiés n'ont pas ». Certains élèves finissent généralement par trouver la première réponse attendue : ils n'ont pas le droit de vote. Ils trouvent plus rarement la seconde : les réfugiés n'ont pas le droit de créer un parti politique. Ces différences, que Themba a sûrement reprises à une formation « juridique » organisée par le HCR, peuvent être surprenantes car elles viennent fissurer l'idéal d'égalité face aux droits humains qui venait d'être élaboré devant les élèves. Elles prennent cependant sens dans la mesure où Themba estime que, face à une audience sud-africaine, il est préférable de ne pas trop donner l'impression d'être « du côté des réfugiés » (Monson *et al.* 2012). Ainsi, lors d'un entretien il m'explique qu'il parle de manière interchangeable de « responsabilités » et d'« obligations » dans le cas des citoyens sud-africains mais qu'il parle systématiquement d'« obligations », avec une connotation plus contraignante, quand il s'agit des réfugiés⁷⁶.

Conclusion

L'objectif de cet article n'était pas d'évaluer le programme d'ARESTA. Plusieurs chercheurs (Monson *et al.* 2012 ; Misago, Freemantle et Landau 2015), ainsi que l'ONG elle-même, ont tenté de le faire et ont souligné la difficulté, voire l'impossibilité, de mesurer l'impact d'un tel programme. La question n'était donc pas de savoir si les bénéficiaires de ces ateliers sont devenus plus ou moins « tolérants » après avoir assisté aux séances de Themba. Certes, les attaques xénophobes restent nombreuses, mais on peut faire l'hypothèse que, du fait de l'autorité de Themba et de sa capacité à « parler leur langue⁷⁷ », ce dernier réussit à toucher une partie de ses auditeurs.

76. *Idem.*

77. *Idem.*

L'objectif n'était pas non plus de critiquer sur le fond des arguments moraux universels convaincants, mais de montrer les difficultés pratiques, les ambivalences que renferment ces arguments quand il s'agit de les faire résonner avec une réalité sociale complexe et avec les interprétations ordinaires qui en sont faites. L'analyse de la feuille de route du programme contre la xénophobie d'ARESTA et de ses usages met en lumière ces tensions : ce document et ses effets sont marqués de l'empreinte du HCR, de l'« expertise » de cette institution sur les questions liées aux réfugiés, mais aussi de celle de Themba, et de son « expertise » du township, créant des enchevêtrements de sens souvent ambigus. Les arguments universels, qui visent à être consensuels à tout prix, laissent la cause des migrants « sans adversaire » (Juhem 2001) et empêchent la construction d'un « nous » qui viendrait remettre en cause la distinction entre citoyens et étrangers, ces derniers étant au final toujours présentés comme « essentiellement distincts » (Pécoud 2015, 93).

Je tiens à remercier Bérénice Crunel, Lionel Arnaud et les évaluateurs anonymes pour leurs remarques et critiques constructives. Merci également à Pascale, Camille et Sibongiseni pour leurs relectures et leur soutien.

Bibliographie

- Becker, Howard. 2002 (1998). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, traduction de l'anglais par J. Mailhos, révisée par H. Peretz, Paris : La Découverte.
- Boucher, Gerard. 2008. « Review Article: A Critique of Global Policy Discourses on Managing International Migration ». *Third World Quarterly* 29 (7) : 1461-1471. <https://doi.org/10.1080/01436590802386757>.
- Bourdieu, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.
- Cherry, Janet. 2000. « Hegemony, Democracy and Civil Society: Political Participation in Kwazakele Township, 1980-93 ». In *From Comrades to Citizens: The South African Civics Movement and the Transition to Democracy*, dirigé par Glenn Adler et Jonny Steinberg, 86-113. International Political Economy Series. Londres : Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1057/9780230596207_4.
- Crush, Jonathan et Sujata Ramachandran. 2014. « Xenophobic Violence in South Africa: Denialism, Minimalism, Realism ». Migration Policy Series no. 66. Southern African Migration Programme (SAMP).
- Crush, Jonathan, Sujata Ramachandran, et Wade Pendleton. 2013. « Soft Targets : Xenophobia, Public Violence and Changing Attitudes to Migrants in South Africa after May 2008 ». Migration Policy Series no. 64. Southern African Migration Programme (SAMP).
- Fillieule, Olivier. 2001. « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum ». *Revue française de science politique* 51 : 199-215. <http://doi.org/10.3917/rfsp.511.0199>.
- Flint John. 2006. « Stratégies d'empowerment et lutte contre les comportements "antisociaux" au Royaume-Uni ». *Géographie, économie, société* 8 (1) : 17-36. <https://doi.org/10.3166/ges.8.17-36>.
- Fresia, Marion. 2012. « La fabrique des normes internationales sur la protection des réfugiés au sein du comité exécutif du HCR ». *Critique internationale* n° 54 : 39-60. <https://doi.org/10.3917/cii.054.0039>.

- Funding Practice Alliance, « Civil Society in South Africa - Funding Features & Economic Contribution » Summary of a National Research Study, October 2017.
- Gibson, Nigel C. 2011. *Fanonian Practices in South Africa. From Steve Biko to Abahlali BaseMjondolo*. Scottsville : Palgrave Macmillan, University of KwaZulu-Natal Press.
- Goffman, Erving. 1979. « Footing. » *Semiotica* 25 : 1-29.
- Grignon, Claude et Jean-Claude Passeron. 1989. *Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris : Le Seuil.
- Habib, Adam. 2005. « State-Civil Society Relations in Post-Apartheid South Africa », *Social Research* 72 (3), South Africa: The Second Decade : 671-692.
URL : <http://www.jstor.org/stable/40971786>.
- Hamidi Camille. 2006. « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique* 56 : p. 5-25.
<http://doi.org/10.3917/rfsp.561.0005>.
- Hassenteufel, Patrick. 2011. *Sociologie politique : l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- Juhem, Philippe. 2001. « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires ». *Mots* n° 65, L'Humanitaire en discours : 9-27.
<https://doi.org/10.3406/mots.2001.2484>.
- Kelly, Annie. 2010. « Warning of Xenophobic Violence in South Africa after World Cup ». *The Guardian*, 17 mai. URL : <https://www.theguardian.com/world/2010/may/17/south-africa-world-cup-xenophobic-violence>.
- Lagroye, Jacques, et Michel Offerlé, dir. 2010. *Sociologie de l'institution*, Paris : Belin.
- Landau, Loren et Roni Amit. 2014. « Wither Policy? Southern African Perspectives on Understanding Law, "Refugee" Policy and Protection », *Journal of Refugee Studies* 27 (4) : 534-552. <https://doi.org/10.1093/jrs/feu005>.
- Lascoumes, Pierre et Patrick Le Galès. 2005. *Gouverner par les instruments*. Académique. Paris : Presses de Sciences Po.
- Matsinhe, David Mario. 2011. « Africa's Fear of Itself: the Ideology of Makwerekwere in South Africa ». *Third World Quarterly* 32 (2) : 295-313.
<https://doi.org/10.1080/01436597.2011.560470>.
- Mavuso, Sihle. 2019. « Sisulu Says NGOs Roped in to Find Causes, Solutions to Xenophobia », *IOL*, 14 avril. URL : <https://www.iol.co.za/news/south-africa/sisulu-says-ngos-roped-in-to-find-causes-solutions-to-xenophobia-21112053>.
- Mazeaud, Alice, Magali Nonjon, et Raphaëlle Parizet. 2016. « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative ». *Participations* 14 (1) : 5-35.
<https://doi.org/10.3917/parti.014.0005>
- Mathers, Kathryn et Loren Landau. 2007. « Natives, Tourists, and Makwerekwere: Ethical Concerns with 'Proudly South African' Tourism ». *Development Southern Africa*, 24 (3) : 523-537. <https://doi.org/10.1080/03768350701445632>.
- Misago, Jean-Pierre, Loren B. Landau, et Tamlyn Monson. 2009. *Towards Tolerance, Law, and Dignity: Addressing Violence against Foreign Nationals in South Africa*. Johannesburg : University of the Witwatersrand, IOM, DFID, FMSP.
- Misago, Jean-Pierre, Iriann Freemantle, et Loren B. Landau. 2015. *Protection from Xenophobia: An Evaluation of UNHCR's Regional Office for Southern Africa's Xenophobia Related Programmes*. Johannesburg : University of Witwatersrand, ACMS.
- Misago, Jean-Pierre. 2016. « Responding to Xenophobic Violence in Post-Apartheid South Africa: Barking Up the Wrong Tree? ». *AHMR* 2 (2). URL : <https://sihma.org.za/journals/AHMR-Vol-2-No-2-May-August-2016-2.pdf> [archive].

- Monson, Tamlyn, Kathryn Takabvirwa, Jessica Anderson, Tara Polzer Ngwato, et Iriann Freemantle. 2012. *Promoting Social Cohesion and Countering Violence Against Foreigners and Other 'Outsiders'*. ACMS Research Report.
- Neveu, Erik. 1994. *Une société de communication*, Paris : Montchrestien.
- Neocosmos, Michael. 2010 (2006). *From Foreign Natives to Native Foreigners. Explaining Xenophobia in Post-apartheid South Africa*. CODESRIA Monograph Series. Dakar : CODESRIA.
- Nnaemeka Obioma. 2005. *Female Circumcision and the Politics of Knowledge: African Women in Imperialist Discourse*. Westport : Praeger Press.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: Karthala ; Marseille : APAD.
- Ottonelli, Valeria and Tiziana Torresi. 2013. « When is Migration Voluntary? » *International Migration Review* 47 (4): 783-813. <https://doi.org/10.1111/imre.12048>.
- Papademetriou, Demetrios G. 2003. « Managing Rapid and Deep Change in the Newest Age of Migration ». In *The Politics of Migration. Managing Opportunity, Conflict and Change*, dirigé par Sarah Spencer, 39-58. Oxford : Blackwell.
- Peberdy, Sally et Mazibuko K. Jara. 2011. « Humanitarian and Social Mobilization in Cape Town: Civil Society and the May 2008 Xenophobic Violence. » *Politikon: South African Journal of Political Studies* 38 (1) : 37-57. <https://doi.org/10.1080/02589346.2011.548664>.
- Pécoud, Antoine. 2015. *Depoliticising Migration, Global Governance and International Migration Narratives*. Londres : Palgrave Macmillan. <http://doi.org/10.1057/9781137445933>.
- Pécoud, Antoine. 2017. « De la « gestion » au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation internationale pour les migrations ». *Critique internationale* n° 76 : 81-99. <http://doi.org/10.3917/cii.076.0081>.
- Petiteville, Franck. 2017. « La politisation résiliente des organisations internationales », *Critique internationale* n° 76 : 9-19. <http://doi.org/10.3917/cii.076.0009>.
- Polzer, Tara et Aurelia Segatti. 2011. « From Defending Migrant Rights to New Political Subjectivities: Gauteng Migrants' Organisations After May 2008 ». In *Exorcising the Demons within Xenophobia, Violence and Statecraft in Contemporary South Africa*, dirigé par Loren Landau. Johannesburg : Wits University Press.
- Retière Jean-Noël. « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire ». *Politix* 16 (63), Troisième trimestre 2003. Fréquentations militantes : 121-143. <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1295>.
- TAC. 2015. « TAC, Ndifuna Ukwazi, Sonke, Triangle Project and Gay and Lesbian Network Condemn Xenophobic Attacks » Sangonet. <http://www.ngopulse.org/press-release/tac-ndifuna-ukwazi-sonke-triangle-project-and-gay-and-lesbian-network-condemn>.
- Talpin Julien et Balazard Hélène. 2016. « *Community organizing* : généalogie, modèles et circulation d'une pratique émancipatrice ». *Mouvements* n° 85 : 11-25. <https://doi.org/10.3917/mouv.085.0011>.
- UNHCR DIP (Division of International Protection). 2009. « Combating Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance through a Strategic Approach ». Genève : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). <https://www.refworld.org/docid/4b30931d2.html>
- Von Lieres, Bettina. 2005. « Marginalisation and Citizenship in Post-Apartheid South Africa ». In *Limits to Liberation after Apartheid: Citizenship, Governance and Culture*, dirigé par Steven L. Robins. Oxford : James Currey ; Athens (OH) : Ohio University Press.

